

DUPLICATA

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

N° RA24-0223

Valable 5 ans à compter du 26 juillet 2024

Matériau présenté par :
PEINTURES LAGAE
125 avenue Victor Hugo
93300 AUBERVILLIERS
FRANCE

Marque commerciale : ALPHAFLAM + ALPHACOAT

Description sommaire :

Système de vernis intumescent ignifugé appliqué (sur une face) sur planche de sapin de 10 mm d'épaisseur, sur contreplaqué d'épaisseur 10 mm, sur panneau triply d'épaisseur 12 mm et constitué comme suit :

- Un vernis ignifugé intumescent référencé ALPHAFLAM en phase aqueuse appliqué en une couche à raison de 500 g/m² humide.
- Un vernis de finition référencé ALPHACOAT en phase solvant appliqué en une couche à raison de 150 g/m² humide.

Coloris : incolore.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement
Vieillessement en chambre climatique

Classement(s) :

Appliqué sur une face	- Sur bois massif d'épaisseur ≥ 10 mm	M2
	- Sur contreplaqué d'épaisseur 10 mm	M1
	- Sur panneau triply d'épaisseur 12 mm et de masse volumique ≥ 610 kg/m ³	M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (pour usage intérieur exclusivement)

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-24-31162 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 25 novembre 2024

**La Référente Technique
Etudes et Essais Feu**

Signé numériquement par Nitro Software
Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le
compte de Clotilde ETIEMVRE
(clotilde.etiemvre@cstb.fr)
Date : 25/11/2024 15:34:32
Signé avec le mot de passe à usage unique
envoyé par email : 551959

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Trame procès-verbal.2 rev06

DUPLICATA

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

N° RA24-0234

Valable 5 ans à compter du 26 juillet 2024

Matériau présenté par : PEINTURES LAGAE
125 avenue Victor Hugo
93300 AUBERVILLIERS
FRANCE

Marque commerciale : ALPHAFLAM + ALPHACOAT

Description sommaire :

Système de vernis intumescent ignifuge appliqué (sur les deux faces) sur planche de sapin de 10 mm d'épaisseur, sur contreplaqué d'épaisseur 5 mm et constitué comme suit :

- Un vernis ignifuge intumescent référencé ALPHAFLAM en phase aqueuse appliqué en une couche à raison de 350 g/m² humide.
- Un vernis de finition référencé ALPHACOAT en phase solvant appliqué en une couche à raison de 150 g/m² humide.

Coloris : transparent (verniss).

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement(s) :	Appliqué sur les deux faces	- Sur bois massif d'épaisseur ≥ 10 mm	M2
		- Sur contreplaqué d'épaisseur ≥ 5 mm	

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (pour usage intérieur exclusivement)
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-24-31173 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 04 décembre 2024

**La Référente Technique
Etudes et Essais Feu**

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Clotilde ETIEMVRE
(clotilde.etiemvre@cstb.fr)
Date : 04/12/2024 11:51:16
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par email :
335192

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS